

PROCES - VERBAL 5/2018

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

DU MERCREDI 20 JUIN 2018 A 18H00

A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON PULLIERANE

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
Ouverture, présents, excusés	3
Procès-verbal de la séance du 30 mai 2018	3
1. Communications	4
1.1. Communications de la Présidente	4
1.1.1. Représentations et invitations	4
1.1.2. Lettres et pétitions	4
1.2. Communications de la Municipalité	5
2. Ordre du jour	7
2.1. Assermentation de M. Roland du BOIS en remplacement de Mme Annie MUMENTHALER (UDC), démissionnaire	7
2.2. Préavis 10-2018 - Rapport de gestion 2017	8
2.3. Préavis 11-2018 - Comptes 2017	12
2.4. Rapport de la Commission des affaires régionales et intercommunales	18
2.5. Rapport d'une déléguée du Conseil communal à l'Association de Sécurité Est Lausannois	20
2.6. Rapport d'un délégué du Conseil communal au Conseil intercommunal de l'association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis	20
2.7. Election du (de la) Président(e) pour la période du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019	21

2.8. Election du (de la) 1er (1ère) Vice-Président(e) pour la période du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019	22
2.9. Election du (de la) 2ème Vice-Président(e) pour la période du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019	23
2.10. Election de deux scrutateurs (-trices) pour la période du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019	23
2.11. Election de deux scrutateurs (-trices) suppléants (-tes) pour la période du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019	24
2.12. Election d'un membre à la Commission des finances en remplacement de M. Jean-Denis BRIOD (PLR), démissionnaire	24
2.13. Election d'un membre suppléant à la Commission des finances	25
2.14. Propositions individuelles	25
2.14.1. Postulat pour des terrains de jeux sûrs déposé par M. Jean-Luc Duvoisin - réponse de la Municipalité	25
2.14.2. Postulat « Un marché avec des sacs recyclables et/ou compostables. Agissons là où nous pouvons ! » déposé par M. Richard GOLAY au nom du groupe des Verts	26
2.15. Divers	27
2.15.1. Discours de fin de présidence de Mme Lena Lio, Présidente	28
2.15.2. Discours de M. Gil Reichen, syndic	29

A 18h00, la Présidente invite les conseillères et conseillers à prendre place et demande au secrétaire de procéder à l'appel. Il y a alors 78 présents.

Excusés

Les conseillères et les conseillers suivants se sont excusés : Mmes Florence Bétrisey, Carole Di Natale, Liliane Masson, Francine Medana, Muriel Thalmann et MM. Dominique Favre, David Häusermann, Serge Rinsoz et Olivier Veluz.

Arrivées tardives de MM. Jean-Philippe Clavel, Jean-Luc Duvoisin, Jean-Marie Marlétaz et Bernard Thilo.

La Présidente :

Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers, le quorum étant atteint, nous pouvons donc valablement délibérer selon l'article 59 du règlement du Conseil.

Chers collègues, j'ouvre officiellement cette séance conformément à l'art. 61 al. 1 du règlement du Conseil. Je vous souhaite à toutes et à tous une cordiale bienvenue. Je vous rappelle le serment que vous avez prêté et j'invoque la bénédiction divine sur l'ensemble de nos travaux.

Par ailleurs, nous avons le plaisir d'accueillir ce soir à l'occasion de notre séance l'ancienne conseillère nationale, Mme Suzette Sandoz et M. le Président du Conseil communal de Paudex, Jean-Philippe Chaubert.

Les invités suivants sont excusés : Mme la Députée Monique Ryf, M. le Député Guy-Philippe Bolay et M. le Député Nicolas Glauser.

Je salue la représentante de la presse, Mme Nina Brissot du Régional, que je remercie de l'attention qu'elle porte à nos délibérations. Je salue également avec grand plaisir le public présent dans la salle ce soir. Au nom du Conseil, je remercie ces citoyennes et ces citoyens de témoigner par leur présence de l'intérêt qu'ils manifestent pour nos débats. Je remercie aussi les huissiers et le technicien pour leur précieuse collaboration.

Procès-verbal de la séance du 30 mai 2018

La Présidente :

Vous avez tous reçu le procès-verbal de la séance du 30 mai 2018 dans le délai réglementaire, conformément à l'art. 62 al. 1 du règlement du Conseil. Quelqu'un a-t-il une remarque ou une modification à proposer ? Ce n'est pas le cas. Le procès-verbal est donc adopté d'office conformément à l'art. 62 al. 1 de notre règlement et je remercie son auteur, Bernard Montavon, pour son excellent travail.

1. COMMUNICATIONS

1.1. COMMUNICATIONS DU BUREAU

La Présidente :

Ma communication concerne les **résultats des votations du 10 juin dernier**. J'adresse tout d'abord la sincère reconnaissance du Conseil communal à M. Stéphane Chevalier et à l'Office de la population pour leur important et excellent travail préparatoire. Tous nos remerciements vont également à notre secrétaire, Bernard Montavon, pour la parfaite organisation du dépouillement. Je remercie, en outre, tous les participants au dépouillement pour leur efficacité. Les électrices et les électeurs de Pully étaient appelés à se prononcer le 10 juin 2018 sur deux objets fédéraux. Dans notre commune, la participation s'est élevée à 40,84 % avec 4235 bulletins rentrés. Les résultats obtenus ont été les suivants :

L'initiative pour une monnaie à l'abri des crises, émission monétaire uniquement par la banque nationale a été refusée par 83,02 % des votants, soit 708 oui, contre 3461 non.

La loi fédérale sur les jeux d'argent a été acceptée par 88,76 % des votants, soit 3705 oui contre 469 non.

1.1.1. **REPRESENTATIONS ET INVITATIONS**

Le 4 juin j'étais invitée à l'Octogone pour la soirée officielle du Festival Pully Lavaux à l'Heure du Québec qui a lieu tous les deux ans depuis 1996.

Le 7 juin j'ai participé au repas de soutien du Pully Football qui fête ses 80 ans cette année.

Le 8 juin j'étais invitée par la Municipalité à la rencontre des jeunes de Pully nés en l'an 1999 ou 2000 et qui atteignent ainsi leur majorité civique.

Le 16 juin j'ai représenté notre Conseil à la traditionnelle kermesse de la paroisse de St-Maurice.

Enfin, hier soir, le 19 juin, j'ai représenté notre Conseil à l'Assemblée générale ordinaire du Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Est-Lausannois où j'ai, par ailleurs, été assermentée en tant que déléguée de la commune de Pully.

1.1.2. **LETTRES ET PETITIONS**

En date du 19 juin, j'ai reçu un e-mail de notre collègue, **Jean-Denis Briod**, m'informant de sa **démission de la Commission des finances** avec effet au 30 juin. Cette annonce de démission m'est parvenue alors que l'ordre du jour de la présente séance était déjà fixé. Toutefois, comme la Commission des finances va devoir siéger à plusieurs reprises avant la rentrée, son bon fonctionnement peut justifier que nous élisions son successeur dès aujourd'hui. Je vous proposerai donc tout à l'heure une modification de l'ordre du jour.

1.2. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

La Présidente :

Nous avons trouvé ce soir sur nos tables la communication n° 13-2018. La Municipalité a-t-elle d'autres informations à nous communiquer ?

M. Marc Zolliker, municipal, demande la parole :

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, comme vous avez tous pu le constater par vous-mêmes, **des intempéries exceptionnelles sont survenues dans la nuit du 11 au 12 juin dernier.** Elles ont provoqué de nombreux dégâts dans la région lausannoise et la ville de Pully n'a pas été totalement épargnée.

En effet, des dégâts importants ont été constatés sur les berges de la Vuachère à proximité de son embouchure. Des travaux d'urgence ont d'ores et déjà dû être entrepris pour sécuriser ce secteur d'entente, bien sûr, avec la ville de Lausanne. Comme certains l'auront vu, la passerelle piétonne existante a dû être carrément déposée en urgence le vendredi 15 juin dernier et une déviation du chemin piétons a été mise en place.

Du fait de la forte fréquentation de ce cheminement du bord du lac, particulièrement en période estivale, la pose d'une passerelle provisoire est prévue dans les plus brefs délais, peut-être déjà dans le courant de la semaine prochaine, mais en tous cas avant les vacances scolaires d'été. Cette passerelle provisoire devrait rester en place pour une durée approximative d'un an, le temps d'établir un projet et de le rédiger, toujours en étroite collaboration avec la ville de Lausanne.

Durant l'été, par contre, des travaux de réfection et de renforcement des berges devront être entrepris. Ces travaux, vu la situation, ne peuvent pas attendre car le phénomène d'érosion des berges est continu et pourrait s'accroître si un nouvel épisode du type de celui que nous avons connu entre les 11 et 12 juin se reproduisait. Un bureau d'ingénieurs a d'ores et déjà été mandaté pour étudier les mesures à prendre.

Selon une première estimation – on en vient à ce qui fait mal - les mesures d'urgence à mettre en place coûteront aux environs de CHF 250'000.- qui seront à répartir à parts égales entre les villes de Lausanne et Pully. Alors, évidemment, les montants prévus au budget 2018 ne permettent pas de financer ces dépenses totalement imprévisibles mais ces travaux doivent néanmoins être réalisés de façon urgente. C'est pourquoi la Municipalité proposera à votre Conseil de régulariser ces dépenses dans le cadre du préavis «Crédits supplémentaires au budget 2018, 2ème série» qui vous sera présenté comme il se doit au mois de novembre. Je vous remercie pour votre attention.

La Présidente :

Merci, M. le Municipal. La Municipalité a-t-elle encore d'autres informations à nous communiquer ?

Mme Lydia Masmajan, municipale, demande la parole :

Mme la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, je vous apporte une petite information concernant le **chantier des Boverattes**. Comme vous aurez certainement pu le constater, le chantier des Boverattes a débuté au mois de mars par la pose de palissades de chantier. Il s'est poursuivi par la démolition de l'ancienne ferme des Boverattes dans la partie ouest de la parcelle. Dans le même temps, la construction de la

sous-station électrique au sud-est de la parcelle a également été engagée. Toutefois, vous avez pu le constater, le chantier est actuellement suspendu en raison de la contamination des sols au cuivre dont vous avez été avisés en janvier dernier. La Vaudoise, bénéficiaire du droit de superficie, et la ville de Pully ne ménagent actuellement pas leurs efforts afin de trouver une solution au traitement provisoire de ces terres qui sont souillées. Pour précision, il s'agit de terres qui sont contaminées mais qui ne sont pas constitutives d'un site pollué au sens de l'OSites. Donc, on est dans une situation un peu intermédiaire qui nécessite que ces terres soient revalorisées, c'est-à-dire traitées et réutilisées.

Les services cantonaux concernés font partie intégrante des séances de travail qui regroupent également deux bureaux d'ingénieurs et le constructeur. Une démarche est aussi en cours afin de déterminer les participations financières des parties à cette revalorisation des terres contaminées. Les prochaines séances début juillet devraient nous permettre de choisir une alternative technique et connaître le coût de ces opérations ainsi que leur répartition. Ainsi, nous espérons que le chantier pourra démarrer d'ici la fin de l'été et le début de l'automne 2018, mais, croyez-nous, nous faisons tout ce que nous pouvons pour que ce chantier commence au plus vite et que ce projet puisse être réalisé. Je vous remercie.

La Présidente :

Merci, Mme la Municipale. Est-ce que la Municipalité a encore d'autres informations ?

M. Nicolas Leuba, municipal, demande la parole :

Merci beaucoup. Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs, chers collègues, comme certains d'entre vous l'aurons constaté, le mauvais sort s'acharne sur **le tilleul du Prieuré**. Certains l'appellent déjà le totem du Prieuré. Nous avons procédé – bien sûr, vous l'avez vu, son état de santé n'est pas des meilleurs, il s'aggrave même de jours en jours – à une expertise de l'arbre puis des sols. Ces deux expertises, bien sûr, débouchent sur des mesures sanitaires qui ont été entreprises toute de suite par l'entreprise Charmoy, fournisseur de l'arbre. Ils ont procédé à une taille, intervention de taille dite importante, afin de stimuler la reprise de la plante, mais, malheureusement, comme vous l'aurez constaté, les feuilles poussent surtout sur le tronc plutôt que sur les branches.

La bonne nouvelle dans tout cela c'est que l'entreprise Charmoy va prendre plus que ses responsabilités puisque selon la norme SIA elle n'est pas tenue à la garantie sur la plante, mais elle garantira cette plante et, le cas échéant, procédera à son renouvellement à ses frais l'automne venu, à la bonne période de plantation.

Quant à toutes celles et à tous ceux, jardiniers de métier ou non, spécialistes ou non en arbres qui m'ont interpellé et me donnent non seulement leurs conseils, sachez que je les prends d'un très bon côté. Je les écoute attentivement mais je dois, bien sûr, m'en référer systématiquement aux avis des experts pour la suite à donner à cette aventure. Voilà. Je vous remercie pour votre soutien. Charge à moi de prévenir – et ça a déjà été fait pour la noble Abbaye des Bourgeois, pour la paroisse ainsi que pour toutes les autres personnes pour qui cet arbre a un caractère particulièrement sensible. Je vous remercie de votre attention.

La Présidente :

Merci, M. le Municipal. La Municipalité a-t-elle encore d'autres informations ? Ce n'est pas le cas.

Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers communaux, je vous rappelle que si vous avez des remarques sur les communications de la Municipalité, vous pourrez intervenir au point 13 « Divers ».

Nous passons aux annonces de dépôts de propositions individuelles. Un postulat intitulé « Un marché avec des sacs recyclables et/ou compostables. Agissons là où nous pouvons ! » a été déposé dans le délai réglementaire par M. le Conseiller Richard Golay au nom du groupe des Verts. Nous le traiterons au point 12 de notre ordre du jour « Propositions individuelles ».

2. ORDRE DU JOUR**La Présidente :**

Vous avez tous reçu l'ordre du jour de la présente séance, conformément à l'art. 24 de notre règlement. Comme je l'ai dit tout à l'heure, je dois exceptionnellement vous proposer de modifier notre ordre du jour. En l'occurrence, il s'agirait d'élire le successeur de M. Jean-Denis Briod à la Commission des finances ainsi qu'un membre suppléant. Je vous propose donc d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants affichés à l'écran :

12. Election d'un membre à la Commission des finances en remplacement de M. Jean-Denis Briod (PLR), démissionnaire

13. Election d'un membre suppléant à la Commission des finances

Les points 12 et 13 prévus initialement seraient ainsi repoussés de deux rangs. Quelqu'un a-t-il une remarque à propos de cette modification proposée à l'ordre du jour ? Ce n'est pas le cas.

La modification de l'ordre du jour est acceptée à l'unanimité.

La Présidente :

Les points 12 et 13 prévus initialement deviennent donc respectivement les points 14 et 15.

Y a-t-il d'autres remarques au sujet de cet ordre du jour ? Ce n'est pas le cas. L'ordre du jour est donc adopté avec la modification que vous avez acceptée.

2.1. Assermentation de M. Roland du BOIS en remplacement de Mme Annie MUMENTHALER (UDC), démissionnaire**La Présidente :**

Chers collègues, dans sa séance du 16 mai dernier, le Bureau du Conseil a proclamé élu M. Roland du Bois, du groupe UDC, suite à la démission de Mme Annie Mumenthaler. Je vais donc procéder à l'assermentation du nouveau conseiller communal comme le

prévoient les art. 5 et 9 de notre règlement. Je remercie M. l'Huissier de bien vouloir conduire le nouveau conseiller devant la tribune et j'invite l'Assemblée à se lever.

Monsieur le nouveau Conseiller communal, je vais lire le serment, après quoi, à l'appel de votre nom, vous lèverez la main droite et direz clairement : « Je le promets ! ».

Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays. Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publiques, d'avoir dans tout ce qui sera discuté la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la Loi vous attribue ou pourra vous attribuer.

M. Roland du Bois ?

M. Roland du Bois : Je le promets !

Monsieur Roland du Bois, au nom de cette Assemblée, je vous félicite. Je vous souhaite une chaleureuse bienvenue au sein du Conseil communal de Pully et je vous prie de passer vers le secrétaire pour recevoir votre brevet ainsi que le règlement du Conseil communal (applaudissements). J'invite l'Assemblée à se rasseoir.

2.2. Préavis 10/2018 - Rapport de gestion 2017

La Présidente :

En préambule, je vous rappelle la procédure que nous allons suivre concernant le préavis 10-2018 qui n'est autre que le rapport de gestion 2017 et le préavis 11-2018 qui porte sur les comptes 2017. Conformément à l'art. 117 de notre règlement, le Conseil délibère séparément sur la gestion et sur les comptes. Il n'est pas donné lecture des rapports de la Commission de gestion et de la Commission des finances. En cas de désaccord entre la Commission et la Municipalité, nous voterons même si la discussion n'est pas demandée. A l'inverse, en l'absence de désaccord, nous voterons uniquement si la discussion est demandée. Lorsque la discussion concerne une observation, le vote porte sur l'acceptation ou le refus de la réponse de la Municipalité. En revanche, il n'y a pas de discussion sur les vœux émis par les commissions. Enfin, la délibération se termine par un seul vote sur l'ensemble des conclusions des deux préavis 10- et 11-2018.

Je demande maintenant au président de la Commission de gestion, M. Cyrille Piguet, de bien vouloir venir à la tribune nous apporter ses commentaires sur le rapport de gestion 2017 et sur le travail de la Commission.

M. Cyrille PIGUET, président de la Commission de gestion :

Conformément à notre règlement vous avez, cette fois, cette année, pu prendre connaissance du rapport de la Commission de gestion 2017, en tout cas de ses pages paires, dans le délai de 10 jours. En conclusion, la Commission constate, après ses investigations, que les décisions de notre Conseil sont respectées. La Commission n'a pas identifié d'irrégularités dans le cadre de ses investigations. Elle estime donc que les affaires communales, non pas qu'elles sont bien gérées – ce n'est pas la question de la

Commission de gestion – mais qu’elles sont gérées conformément au droit et vous invite à approuver le rapport de gestion pour l’exercice 2017.

Mais, avant de revenir sur ces conclusions et sur ce vote, voici quelques remarques. Dans son rapport, la Commission relève la qualité du travail effectué au sein de l’administration, elle remercie aussi la Municipalité et le personnel communal pour son engagement. A cette tribune, j’aimerais également remercier les membres de la Commission de gestion pour le travail intense qu’ils ont fait durant toute cette année avec dévouement et efficacité.

La mission de la Commission de gestion n’est pas toujours simple. Ses membres, miliciens, étant sensés, en quelques heures, se faire une opinion sur la légalité du travail de professionnels, j’aimerais ici m’arrêter sur quelques réflexions basées sur la pratique, en quelque sorte une petite autocritique de la Commission de gestion. Selon l’art. 38 al. 2 du règlement, la Commission est composée au minimum de 11 membres et d’un suppléant par groupe politique, les suppléants participant aux séances mais ne votant pas, sauf absence du titulaire. Cette règle est difficile à appliquer dans la mesure où, comme vous le savez certainement, les suppléants siègent dans les sous-commissions qui constituent le travail essentiel de la Commission de gestion. Cette règle du règlement semble donc difficilement applicable et pourrait, à l’occasion, être revue, sans compter la difficulté de remplacer un membre de la Commission de gestion lorsqu’un membre est démissionnaire ou absent, puisqu’il faut en renommer un et que les suppléants sont déjà dans la Commission.

Deuxième remarque : l’art. 49 du règlement donne notamment pour mission à la Commission de prendre connaissance du rapport de la Commission des finances sur l’examen des comptes. La Commission de gestion n’a pas de compétences financières. Cette disposition n’est donc pas très claire et on se demande quelle est la mission exacte donnée à la Commission de gestion par cette disposition.

Aux termes de l’art. 110 du règlement, le rapport de la Municipalité sur la gestion est également remis aux membres du Conseil au plus tard le 15 mai de chaque année. Il est renvoyé à l’examen de la Commission de gestion. Là aussi : problème de date. La Commission de gestion est tenue à des délais, elle aussi, notamment pour faire parvenir ses vœux et ses observations à la Municipalité. Il n’y a donc pas possibilité, ou difficulté, d’examiner de quelque manière que ce soit le rapport de gestion de la Municipalité et, j’aurais envie de dire, pour quoi faire, par rapport à la mission légale de la Commission s’entend ?

S’agissant des vœux et observations sur lesquels Mme la Présidente a rappelé que nous allions potentiellement voter, en tous cas sur les observations, nous avons constaté une difficulté d’interprétation de ces deux notions, une certaine confusion. Je rappelle que, selon les termes du règlement, le vœu qui est moins contraignant et qu’on trouve plus généralement dans les rapports de la Commission de gestion, invite la Municipalité à étudier la possibilité d’effectuer un travail ou de procéder à une réforme. Nous sommes donc plutôt dans l’opportunité. En revanche, l’observation entre davantage dans la mission de la Commission de gestion puisqu’il s’agit de relever un point précis sur lequel la Commission exprime des réserves. Nous sommes donc là davantage dans la légalité. Voilà ce que je pouvais dire. Merci.

La Présidente :

Merci, M. Piguet. Je remercie également les commissaires pour leur important travail d'investigation. La Commission de gestion a formulé 4 vœux et 2 observations. Comme déjà dit, nous ne délibérons pas sur les vœux. La Municipalité y a fourni des réponses et la Commission de gestion en assurera le suivi. En revanche, le Conseil se prononcera sur les réponses apportées par la Municipalité aux deux observations.

J'ouvre maintenant la discussion sur l'entrée en matière du préavis 10-2018 Rapport de gestion 2017. Quelqu'un veut-il intervenir ? Ce n'est pas le cas.

L'entrée en matière du préavis 10-2018 est acceptée à l'unanimité.

Je vais maintenant procéder de la manière suivante. Nous allons passer en revue le rapport de gestion 2017 chapitre par chapitre dans l'ordre de la table des matières. Les observations de la Commission de gestion et les réponses de la Municipalité seront traitées dans les chapitres concernés. Un chapitre sera adopté d'office si la discussion n'est pas demandée. Dans le cas contraire, nous voterons sur l'adoption du chapitre. Comme déjà dit, le vote sur les conclusions du rapport de gestion interviendra après l'examen des comptes 2017, conjointement avec le vote sur les conclusions du préavis 11-2018.

Je vous propose donc de prendre maintenant le rapport de gestion. J'ouvre la discussion sur le chapitre 1 – Municipalité :

Chapitre 1 - Municipalité

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est adopté.

Chapitre 2 – Conseil communal

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est adopté.

Chapitre 3 – Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles

J'ouvre d'abord la discussion sur la réponse de la Municipalité à l'observation une de la Commission concernant les œuvres d'art sises sur le domaine public. Quelqu'un veut-il intervenir à ce sujet ? Ce n'est pas le cas. La réponse de la Municipalité est donc adoptée telle quelle.

La discussion se poursuit sur ce chapitre. Quelqu'un veut-il intervenir ?

Mme Simone COLLET demande la parole :

Nous sommes satisfaits du développement de l'Espace muséal Ramuz relaté dans le rapport de gestion en pages 44 et 45. Pouvons-nous, cependant, vous demander des nouvelles sur la suite, tant au niveau de l'inventaire et de la convention passée avec la famille, que de la procédure engagée auprès de la Cour de droit administratif et public du Canton qui a momentanément suspendu la réalisation ? Ramuz a dit : « Entre Denges et Dénézy, a marché, a beaucoup marché ». Alors, entre la Ville, le Canton et les opposants, le projet est bel et bien en marche. Gageons que tôt ou tard il finira bien par aboutir.

M. Gil REICHEN, syndic, demande la parole :

Mme la Présidente, Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers, merci à Mme Collet de m'avoir transmis sa question. Oui, vous pouvez nous demander des nouvelles. Je vais essayer de vous en donner. En fait, elles sont relativement simples. En ce qui concerne l'inventaire et le projet de convention avec la famille, nous avons mentionné dans le rapport de gestion que nous profitons, si on ose dire, du délai imposé par la procédure pour avancer sur ces documents. Aujourd'hui, la convention est pratiquement prête, soit en cours de finalisation. Toutes les choses sont parfaitement claires entre la Municipalité et la famille. En ce qui concerne l'inventaire, il a été totalement réalisé par le Service des affaires culturelles du Canton en août de l'année dernière déjà.

Pour ce qui est de la procédure devant la Cour de droit administratif, le permis de construire a été délivré le 22 décembre 2017 par la Municipalité. Un recours a été déposé par la section vaudoise de Patrimoine suisse le 1^{er} février 2018. Aujourd'hui, ce recours est toujours en traitement par la Cour de droit administratif. Voilà. Ce sont des délais qu'on connaît de façon habituelle. On verra si la Cour est plus rapide que dans d'autres cas, mais on attend toujours une décision sur le permis délivré par la Municipalité. Voilà ce que je peux dire ce soir. Merci, Mme la Présidente.

La Présidente :

Merci, M. le Syndic. Y a-t-il d'autres interventions ? Ce n'est pas le cas. Je vais vous faire voter sur le chapitre Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles.

Ce chapitre est accepté à l'unanimité.

Chapitre 4 – Direction des domaines, gérances et sports

La parole n'est pas demandée. Le chapitre est adopté.

Chapitre 5 – Direction des travaux et des services industriels

La Présidente :

J'ouvre d'abord la discussion sur la réponse de la Municipalité à l'observation deux de la Commission concernant les grands chantiers. Quelqu'un veut-il intervenir à ce sujet ? Ce n'est pas le cas. La réponse de la Municipalité est donc adoptée telle quelle.

La discussion se poursuit sur ce chapitre. Quelqu'un veut-il intervenir ? Ce n'est pas le cas. Ce chapitre est adopté.

Chapitre 6 – Direction de l'urbanisme et de l'environnement

La parole n'est pas demandée. Le chapitre est adopté.

Chapitre 7 – Direction de la jeunesse, des affaires sociales et de la sécurité publique

La parole n'est pas demandée. Le chapitre est adopté.

Nous en avons ainsi terminé avec l'examen des chapitres. Quelqu'un souhaite-t-il encore prendre la parole sur l'ensemble de la brochure ? Ce n'est pas le cas. Finalement, je vais encore vous faire voter sur l'ensemble de la brochure Gestion 2017 telle que présentée par la Municipalité.

La brochure Gestion 2017 est acceptée à l'unanimité.

2.3 Préavis 11-2018 - Comptes 2017

La Présidente :

Je demande au président de la Commission des finances, M. Richard Pfister, de bien vouloir venir à la tribune nous apporter ses commentaires sur les comptes 2017 et sur le travail de la Commission des finances.

M. Richard PFISTER, président de la Commission des finances :

Un peu comme l'année dernière, on est dans une année, avec 2017, qui est entre les très bonnes années que nous avons vécues et les années difficiles qui nous sont annoncées. C'est une année équilibrée et elle l'est d'autant plus que maintenant, contrairement à 2016, nous constatons tant au niveau du résultat global – nous avons passé d'un déficit à un bénéfice de CHF 386'000.- - qu'au niveau de la marge d'autofinancement qui s'est clairement améliorée pour atteindre CHF 5,2 mio en 2017.

Avant de passer à plus de détails, j'aimerais remercier ici M. le Syndic et M. le Chef de Service, M. Claude-Alain Chuard pour nous avoir accompagnés durant toute l'année écoulée avec des informations toujours très complètes et même des conseils utiles. Je remercie également les membres de la Commission des finances pour leur travail souvent soutenu, notamment lors de l'examen du budget 2018 et je les remercie d'ores et déjà pour les séances supplémentaires qui ont été fixées pour les mois de juillet et août.

Revenons maintenant aux comptes 2017 pour constater, au niveau des charges, que les charges maîtrisables sont véritablement maîtrisées. Nous en remercions la Municipalité et l'administration, tant vis-à-vis de l'année précédente, les comptes 2016, que du budget 2017, ces charges étant en recul. Non seulement pour des hasards bienvenus mais également en raison d'un effort d'analyse et de rationalisation du travail au sein de l'administration. En ce qui concerne les charges non maîtrisables, là, les choses ne se sont pas encore gâtées, contrairement à ce qu'on aurait pu craindre en 2017 puisque le décompte final de la facture sociale a été nettement plus favorable que prévu, ce qui nous a permis de sortir avec un résultat 2017 meilleur qu'en 2016.

Du côté des revenus, on constate une excellente stabilité bienvenue de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques. Là où c'est un peu plus difficile, pour des raisons bien compréhensibles, c'est du côté des impôts dits conjoncturels, notamment les impôts qui touchent le marché immobilier et l'impôt sur le capital et le bénéfice des personnes morales qui, lui, était en fort recul. Mais, nous savons que cet impôt provient essentiellement de très peu de gros contribuables qui gèrent leur politique financière et notamment fiscale comme les succès escomptés de leur entreprise les y obligent, ce qui fait que les résultats sont parfois désagréables pour les communes sièges.

En ce qui concerne la dette, on a eu une augmentation telle que prévue de CHF 10 mio pour arriver à CHF 90 mio, ceci notamment compte tenu de la période de taux d'intérêts très bas que nous vivons et qui semble pouvoir se prolonger mais pas sans effets négatifs pour les finances de la Commune.

Un mot sur les comptes de la CISTEP qui sont également traités par la Commission des finances en même temps que les comptes de la Commune. La charge pour la Commune résultant de l'activité de la CISTEP est un peu supérieure à celle de 2016 mais reste

dans des proportions tout à fait acceptables et supportables, ce qui fait, qu'à l'unanimité des dix membres votants, la Commission vous propose d'approuver les comptes 2017 et de donner décharge aux organes responsables et d'approuver également les comptes 2017 de la CISTEP. Je vous remercie.

La Présidente :

Merci, M. Pfister. Je remercie également tous les commissaires pour l'important travail effectué. Par ailleurs, je note que, dans son rapport, la Commission des finances n'a pas formulé d'observations ou de vœux à l'intention de la Municipalité. J'ouvre la discussion sur l'entrée en matière. Quelqu'un veut-il intervenir ? Ce n'est pas le cas.

L'entrée en matière du préavis 11-2018 est acceptée à l'unanimité.

Nous allons maintenant procéder de la manière suivante. J'ouvrirai tout d'abord une discussion de fond générale sur le préavis 11-2018 puis nous examinerons la brochure « Comptes 2017 - Analyses et commentaires », chapitre par chapitre. De la même manière, nous passerons en revue la brochure des comptes 2017. Après cela, nous examinerons encore les comptes de la CISTEP. Finalement, nous voterons sur l'ensemble des conclusions des préavis 10- et 11-2018, conformément à l'art. 117 al. 5 du règlement. J'ouvre maintenant une discussion générale sur le préavis 11-2018. Quelqu'un veut-il prendre la parole ? Ce n'est pas le cas.

Nous passons donc directement à la brochure « Comptes 2017 - Analyses et commentaires ». Nous allons tout d'abord examiner les pages blanches de cette brochure chapitre par chapitre. Un chapitre sera adopté d'office si la parole n'est pas demandée. Dans le cas contraire, nous voterons sur l'adoption du chapitre. Quant aux pages bleues de la brochure, elles sont informatives et n'ont pas à être adoptées mais vous pouvez y apporter vos commentaires.

Comptes 2017 – Analyses et commentaires

Commentaire général – page I - II

J'ouvre la discussion sur la page I jusqu'au milieu de la page II en chiffres romains. Quelqu'un veut-il prendre la parole ? Ce n'est pas le cas. Ce chapitre est donc adopté.

Boucllement des comptes 2017 – page II

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est donc adopté.

Analyse du résultat des comptes 2017 – pages III et IV

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est donc adopté.

Emprunts à moyens et longs termes - pages V et VI

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est donc adopté.

Dépenses d'investissements en 2017 – page VII

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est donc adopté.

Fonds de réserves, fonds divers – page VII

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est donc adopté.

Effectif du personnel communal fixe – pages VIII à XI

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est donc adopté.

Effectif du personnel régional – page XII

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est donc adopté.

Nous passons aux pages bleues de la brochure. Elles sont présentées à titre d'information et n'ont pas à être adoptées mais vous pouvez apporter vos commentaires ou poser des questions.

Bilan – pages 1 à 13

La parole n'est pas demandée.

Situation des investissements – pages 14 à 22

La parole n'est pas demandée.

Evolution des fonds de réserve, de renouvellement et de rénovation en 2017 - pages 23 à 25

La parole n'est pas demandée.

Comptes 2017 par nature : détail – pages 26 à 32

La parole n'est pas demandée.

Nous en avons ainsi terminé avec l'examen de cette brochure. Quelqu'un souhaite-t-il encore prendre la parole sur l'ensemble de la brochure ? Cette brochure n'ayant donné lieu à aucune discussion, elle est adoptée telle quelle.

Nous allons passer à la brochure « Comptes 2017 ». Comme précédemment, nous allons passer en revue les pages blanches de cette brochure chapitre par chapitre. Un chapitre sera adopté d'office si la parole n'est pas demandée. Dans le cas contraire, nous voterons sur l'adoption du chapitre. Les pages bleues vous seront soumises à titre d'information pour questions et commentaires.

J'ouvre la discussion sur les pages 1 à 13 – Administration générale. Le cas échéant, je vous prie d'indiquer le numéro du poste concerné et la page où il se trouve.

Comptes 2017*Comptes de fonctionnement*

1. Administration générale – pages 1 à 13

La parole n'est pas demandée.

2. Finances – pages 14 à 17

M. Eugène ROY demande la parole :

J'ai une question à la page 16, rubrique 4527. On y découvre un montant important de CHF 14,5 mio équivalant presque au dixième de notre budget en revenu. Notre question : les prévisions au niveau du Canton sont-elles si difficiles à établir ? On pourrait en douter puisqu'en 2016 on avait un montant presque équivalent à celui

de 2017. Alors, soyez certains, il n'y a aucune intention dolosive de ma part dans la question que je pose maintenant, c'est seulement une interrogation.

Deuxième élément de notre question : que recouvrent les termes spécifiques de charges, trafic et énergie ? Nous ne demandons pas un long développement à ce propos, juste un ou deux exemples pour nous aider à mieux appréhender, à mieux comprendre ce que signifie cette péréquation cantonale. On entend souvent parler de cette péréquation en termes pas toujours compris et bienveillants. Je comprends pour ma part qu'il s'agit là d'une solidarité intercommunale et qu'il vaut la peine de savoir ce qu'elle recouvre. Je vous remercie de votre réponse.

M. Gil REICHEN, syndic, demande la parole :

Merci à M. Roy de m'avoir transmis sa question. Le compte que vous mentionnez est un compte de recettes qui est le retour sur la péréquation puisque le système fait que toutes les communes versent une contribution égale en points d'impôt, mais pas en francs, à un fonds. Il y a ensuite une restitution aux différentes communes sur des dépenses dites thématiques. Celles-ci concernent les forêts, les transports et les travaux routiers. Pour ce qui concerne les forêts, Pully n'est pas concernée car elle n'entre pas dans les critères de restitution liés aux frais d'entretien des forêts. Par contre, pour ce qui est des routes, on touche une restitution qui peut être assez variable en fonction des travaux et des investissements qui ont été faits pendant l'année. Ainsi, le montant que vous avez de ce retour, qui est de CHF 14,5 mio, se compose en fait d'un critère lié à la population qui, lui, est assez facile à prévoir. Il suffit d'estimer à peu près la hausse de la population et l'on est relativement précis. Il se monte à un peu plus de CHF 12,5 mio. Quant aux dépenses thématiques, elles représentent un peu moins de CHF 2 mio, ce qui constitue le montant total figurant dans ce compte de revenus mais, en fait, il faut aussi se reporter au compte 220.3520 qui est notre participation de CHF 23,5 mio à peu près. Notre participation nette est évidemment la différence entre les deux.

Pour ce qui concerne l'intitulé du compte, il est simplement lié au plan comptable obligatoire qui date des années 1970, période heureuse pour Pully où la péréquation n'existait pas. Mais, voilà, on est tenu par cet intitulé de plan comptable qui n'a effectivement rien à voir avec la péréquation. Pour ce qui est de comprendre la péréquation, vous avez parfaitement résumé la situation qui est une sorte d'effet Robin des Bois : prendre aux riches pour distribuer aux pauvres ou aux moins riches. Donc, en effet, il s'agit d'un système qui se veut de solidarité entre les communes.

La Présidente :

Merci, M. le Syndic. Y a-t-il d'autres interventions ? Ce n'est pas le cas. Je vais donc vous faire voter sur ce chapitre.

Le chapitre Finances des comptes 2017 est adopté à l'unanimité.

3. Domaines et bâtiments – pages 18 à 23

M. Eugène ROY demande la parole :

Excusez-moi d'être un peu bavard mais comme il s'agit de fontaines, à la page 19 – c'est une chose qui m'intéresse – la rubrique 3120 avec en remarque « erreur de budget ». Il y a une augmentation de CHF 22'000.-. Alors, doit-on comprendre que le coût de consommation en eau des fontaines a été augmenté de CHF 22'000.-, ce qui

nous inciterait à dire avec d'aucun : fontaine, je ne boirai plus de ton eau, parce que l'eau est vraiment très chère à ce niveau-là. Non, certainement pas. Il faut plutôt nous demander : mais, cette charge, qui ne doit pas être nouvelle, dans quel compte était-elle enregistrée auparavant ? Il me semble que ce n'est pas une question de budget et d'évaluation du budget.

Mme Lydia MASMEJAN, municipale, demande la parole :

Mme la Présidente, Mmes et MM. les Conseillers, M. le Conseiller Roy, tout d'abord, merci de nous avoir transmis votre question qui nous permet de vous répondre de manière argumentée. Concernant, tout d'abord, le compte dans lequel est enregistrée la facturation des eaux consommées par la commune de Pully. Tout est facturé à la DDGS, autrement dit, la DTSI facture à la DDGS toute l'eau qui est consommée par la commune de Pully et celle-là n'est pas soumise à la taxe. Tout ce qui est consommé à l'extérieur de la Commune, donc aux particuliers de la Commune, aux personnes physiques, aux personnes morales et tout, la facturation est faite avec une taxe.

Concernant les différences de montants qu'on trouve effectivement dans nos comptes, elles ont une explication qui est double. La première c'est qu'on a eu une augmentation du prix de l'eau que vous avez vous-mêmes votée et acceptée et, la deuxième explication c'est que, malheureusement, il y a eu une petite erreur de comptage au niveau de la DTSI l'année précédente qui a dû être corrigée en 2017, mais cela ne change pas le résultat final. C'est uniquement du décalage. Il n'a pas été possible pour la DDGS, qui comptabilise ces montants, de prévoir suffisamment tôt l'erreur et, d'autre part, l'augmentation du prix de l'eau. Voilà les explications et j'espère ainsi vous avoir répondu à satisfaction. Je vous remercie.

La Présidente :

Merci, Mme la Municipale. Y a-t-il d'autres interventions ? Ce n'est pas le cas. Je vais donc vous faire voter sur l'adoption de ce chapitre.

Le chapitre Domaine et bâtiments est adopté à l'unanimité.

4. Travaux – pages 24 à 32

M. Remo KUONEN demande la parole :

On peut dire qu'il s'agit ici d'une question qui est une peccadille, peut-être, au niveau de la somme, mais nous avons une interrogation concernant la rubrique 3003 Commission consultative d'urbanisme où il est question de jetons de présence pour un montant très faible de CHF 2'660.-. Néanmoins, dans le rapport de gestion, à la page 107, il est indiqué que cette commission consultative d'urbanisme n'a pas siégé en 2017. Alors, notre interrogation est la suivante : cette commission existe-t-elle toujours ? Dans quelles conditions est-elle réunie et, le cas échéant, est-ce que le libellé est bien approprié ?

M. Nicolas LEUBA, municipal, demande la parole :

Mme la Présidente, Mmes et MM. les Conseillers, chers collègues, je n'ai pas reçu cette question avant. Je vais donc, non pas improviser une réponse, mais répondre tout de go en disant simplement que cette commission est consultée – c'est une commission de professionnels, à ne pas confondre avec la commission dite d'urbanisme – commission de professionnels qui est appelée dans le cadre d'études bien spécifiques, entre autres

pour la mise en place de plans de quartiers. Cette commission a certainement été convoquée en 2016 et probablement que la facturation a eu un décalage, mais je vais me tourner vers le comptable pour savoir si ce décalage de facturation est le but et demander aussi à mon chef de Service ce qu'il en pense ... Il n'en pense rien ! Voilà ! ... (rires dans la salle). On me confirme du côté de la finance que la réponse donnée est la bonne, c'est ce décalage de facturation des honoraires de ces architectes, ingénieurs et experts faisant partie de la Commission qui auraient donc siégé en 2016 et auraient été facturés en 2017. Voilà. Le rapport de gestion, quant à lui, est rigoureusement sur l'exercice et, effectivement, cette commission n'a pas eu à siéger car, bien entendu, nous ne la convoquons pas pour rien mais uniquement quand il s'agit de traiter de choses comme la mise en place de plans de quartiers ou d'autres selon le règlement communal. Ai-je bien répondu ?

La Présidente :

Merci, M. le Municipal. Y a-t-il d'autres interventions ? Ce n'est plus le cas.

Le chapitre Travaux est accepté à l'unanimité.

5. Ecoles et cultes – pages 33 à 40

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est adopté.

6. Police – pages 41 à 43

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est adopté.

7. Sécurité sociale – pages 44 à 46

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est adopté.

8. Services industriels – pages 47 à 51

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est adopté.

Tableau comparatif – page 52

La parole n'est pas demandée. Ce tableau est adopté.

Bilan comparé au 31 décembre 2017 – page 53

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est adopté.

Divers fonds – page 54 à 57

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est adopté.

Divers engagements hors bilan – pages 58 et 59

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est adopté.

Pages bleues

La Présidente :

Ce sont des pages à titre d'information et elles n'ont pas à être adoptées. Vous pouvez y apporter vos commentaires ou poser des questions.

Comptes par nature – pages 60 à 63

La parole n'est pas demandée.

Statistique des charges et revenus par nature – pages 64
La parole n'est pas demandée.

Comptes de la STEP – pages 65 à 67
La parole n'est pas demandée.

Comptabilité de l'ORPCI – pages 68 et 69
La parole n'est pas demandée.

Evolution comparative des impôts – pages 70 à 73
La parole n'est pas demandée.

Bâtiments locatifs – pages 74 à 79
La parole n'est pas demandée.

Bâtiments administratifs – pages 80 à 89
La parole n'est pas demandée.

Collèges – pages 90 à 92
La parole n'est pas demandée.

Tableau des dépenses d'investissements – pages 93 et 94
La parole n'est pas demandée.

Dépenses d'investissements 2017 à 2021 – pages 95 à 112
La parole n'est pas demandée.

Quelqu'un souhaite-t-il encore prendre la parole par rapport à l'ensemble de la brochure ? Ce n'est pas le cas.

La brochure comptes 2017 est acceptée à l'unanimité.

Comptes 2017 de la CISTEP (annexe 1 au préavis 11-2018)
La parole n'est pas demandée. Ces comptes sont donc adoptés.

La Présidente :

Nous sommes ainsi arrivés au terme de nos délibérations sur la gestion 2017 et les comptes 2017. Nous pouvons donc procéder au vote final sur l'ensemble des conclusions des préavis 10- et 11-2018 telles qu'elles sont affichées à l'écran.

Les conclusions des préavis 10- et 11-2018 sont acceptées à l'unanimité.

2.4 Rapport de la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARI)

Mme Nadia PRIVET, présidente de la CARI :

Je ne vais pas vous lire le rapport qui vous a été transmis par le Bureau du Conseil via M. Bernard Montavon. Il y a eu deux sujets assez principaux, celui de l'ORPC Lavaux-Oron, qui a été assermenté le 14 juin où notre délégué, Gérald Cuhe, a été placé avec M. Jean-Marc Chevallaz en tant que président du CODIR. Donc, tout est en place et on

va suivre de près toutes les évolutions de ces dix-sept communes qui vont travailler ensemble main dans la main.

Le deuxième sujet de la CARI a été une consultation sur les nouveaux tarifs de la CISTEP, donc la STEP de Vidy, étant donné qu'il y a des parties du domaine communal qui ne sont pas encore en division des eaux et il y aura un nouveau système tarifaire. Il y a encore à l'étude le fait qu'on puisse ou non tout déverser dans la STEP de Vidy ou dans la STEP de Pully. C'est toujours en cours. Je ne peux donc pas vous fournir plus de renseignements. Je reste, bien sûr à votre disposition si vous avez des questions sur ce rapport.

La Présidente :

Merci, Mme Privet. Nous n'avons pas à nous prononcer sur ce rapport. En revanche, vous pouvez faire part de vos remarques ou poser des questions. J'ouvre la discussion sur ce rapport. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ?

M. Alexis Bally demande la parole :

Une petite remarque sur le rapport de la CARI. J'ai beau le lire et le relire, je n'ai trouvé aucune mention sur le PALM et sur le Schéma directeur de l'est lausannois. Ce n'est pas tant sur cette absence d'un rapport de la CARI que je m'interroge mais plutôt sur le type d'informations que cette commission reçoit ou ne reçoit pas pour son travail. Le PALM et son sous-ensemble, le SDEL, ont déjà et auront encore plus à l'avenir, un impact important sur toute la région et sur notre commune en particulier. Je trouve qu'il s'agit là typiquement d'une affaire régionale qui devrait intéresser et occuper aussi la CARI. Je vous remercie.

Mme Nadia PRIVET demande la parole :

Merci, M. le Conseiller Bally. Pour rappel, la CARI est levée uniquement à la demande de la Municipalité ou du Bureau du Conseil. Si, effectivement, le sujet du PALM ou du SDEL n'a pas été mentionné dans le rapport, c'est que, simplement, la CARI n'a pas été amenée à prendre une décision sur ce sujet. Le rapport contient uniquement les décisions qui ont lieu avec la CARI sur demande de la Municipalité et du Bureau du Conseil.

M. Gil REICHEN, syndic, demande la parole :

M. Bally a raison. C'est une question, évidemment, qui intéresse non seulement la CARI mais l'ensemble de votre Conseil et l'ensemble de la population. Il n'y a pas eu de réunion en 2017 sur le sujet du PALM avec la Commission des affaires régionales parce qu'il n'y a pas eu d'éléments nouveaux à lui présenter. Je pense que la dernière séance de présentation, de transmission d'informations que l'on a faite, cela devait être en 2016, probablement.

Ceci dit, il y a d'autres canaux d'informations et de communication qui se mettent en place. Il y a notamment un site du projet d'agglomération qui renvoie au site du SDEL, le schéma directeur de l'Est lausannois, plus spécifiquement sur les projets qui concernent l'est lausannois, donc Pully et il y a différents documents qui ont été distribués au cours de séances d'information. Par exemple et, sauf erreur de ma part, vous recevez, en tous cas si ce n'est pas le cas vous pouvez y avoir accès, le rapport d'activité annuel du schéma directeur de l'Est qui fait le point sur l'avancement des différents projets qui concernent les communes de l'Est. Cela dit, évidemment qu'au fur et à mesure de l'avancement du projet on informera la Commission des affaires

régionales mais je vous invite à vous intéresser d'une manière personnelle aux informations qui sont disponibles sur les différents canaux actuellement mis à jour, notamment les sites internet.

La Présidente :

Merci, M. le Syndic. Y a-t-il d'autres interventions ? Ce n'est plus le cas. Je clos la discussion. Merci, Mme Privet. Je vous prie de regagner votre place.

2.5. Rapport d'une déléguée du Conseil communal à l'Association de Sécurité Est Lausannois

La Présidente :

Nous arrivons au rapport d'une déléguée à l'Association de Sécurité Est Lausannois. Puisque l'ordre du jour précise bien qu'il s'agit d'une déléguée, j'attends à la tribune une personne de sexe féminin.

Madame Schranz, vous avez la parole.

Anne SCHRANZ, déléguée à l'Association de Sécurité Est Lausannois :

Je ne vais pas non plus relire mon rapport. J'aimerais juste rajouter deux remarques. Premièrement, je me suis pliée à l'exercice de vous présenter l'ASEL pour la première fois et j'accueillerai donc avec reconnaissance vos critiques concernant le contenu de ce rapport pour pouvoir l'améliorer si nécessaire l'année prochaine. Deuxièmement, la séance de Belmont, mentionnée en primeur dans ce rapport, a bien eu lieu hier soir et les comptes et le rapport de gestion 2017 ont été acceptés à l'unanimité. C'est tout.

La Présidente :

Merci, Mme Schranz.

Là encore, vous pouvez faire part de vos commentaires ou poser des questions.

J'ouvre la discussion. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Ce n'est pas le cas. Je clos la discussion.

2.6. Rapport d'un délégué du Conseil communal au Conseil intercommunal de l'association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis

M. Jean-Pierre GALLAY, délégué au Conseil intercommunal :

Quelle ne fut pas notre surprise, à M. Santschy et à moi-même, de nous voir réclamer un rapport sur notre activité de délégués au Conseil intercommunal des taxis ! Novices en la matière, nous avons cherché à prendre pour modèle un des rapports précédents. Or, force nous a été de constater que nos prédécesseurs n'avaient pas laissé de traces indélébiles dans les archives du Conseil et que nous allions devoir faire une œuvre de pionnier en la matière. Ceci dit, la démarche, si elle est occasionnelle, est, à nos yeux, justifiée. En effet, les conseillers communaux, dont les quatre délégués et suppléants n'appartiennent qu'à deux partis minoritaires, manquent cruellement d'informations sur cet organe lointain auquel ils envoient des représentants bénévoles sans bien savoir quelles compétences ils leur accordent, ni de quelles responsabilités ils les chargent.

L'essentiel figure dans notre rapport. Peut-être peut-on ajouter un élément financier. Le budget 2018 porte sur un montant de CHF 739'000.-. Les revenus proviennent pour une grande partie des contributions communales de CHF 1,90 par habitant, soit pour une

somme de CHF 39'553,80.- pour la commune de Pully. Le rapport 2019, si on nous en demande un, risque fort d'être mince, voire squelettique. Je vous remercie de votre attention.

La Présidente :

Merci, M. Gallay. J'aimerais dire quelques mots à ce sujet. Ce n'est pas la volonté du Bureau de vous torturer en vous demandant de faire ce rapport ! Cela résulte de la demande de notre préfet. Cela signifie que, dorénavant, on est obligé de faire ce rapport. C'est la première année, mais ce n'est pas la dernière ! Merci.

J'ouvre la discussion sur ce rapport. Quelqu'un veut-il apporter un commentaire ou poser une question ?

M. Jean-Marc CHEVALLAZ, municipal, demande la parole :

Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs, j'aimerais juste amener un petit complément d'informations au rapport qui vous a été soumis. Comme vous avez pu le lire en page 139 du rapport de gestion, Mme Masméjan n'est pas membre du CODIR mais de l'assemblée. De plus, un élément important qui figure en page 2 du rapport, au dernier paragraphe, vous avez pu lire que le Conseil s'était dessaisi de son pouvoir de décision et l'a délégué momentanément au Conseil de direction. Alors, on n'a pas abusé de ce pouvoir mais la réponse est très bien explicitée dans le rapport de gestion, à l'avant-dernier paragraphe, dans lequel il est indiqué que, dans sa séance du 1^{er} novembre, ce même conseil, donc le Conseil intercommunal, a octroyé au Comité de direction une délégation de compétences lui permettant d'accorder à titre exceptionnel des dérogations à tout ou partie des conditions d'octroi du carnet de conducteur. Le but visé est de mettre un terme à l'activité d'UberPop au profit d'UberX, activité exercée par des chauffeurs professionnels. Ainsi, en date du 18 novembre, au travers d'une interview de son responsable, la société Uber a annoncé la suppression d'UberPop au 1^{er} mars 2018. C'est ce qui a été fait. Donc, nous avons fait notre travail au niveau de la délégation qui nous avait été faite. Dès lors, de ce point de vue-là, vous pouvez être rassurés. Merci, Mme la Présidente.

La Présidente :

Merci, M. le Municipal. Y a-t-il d'autres interventions ? Ce n'est pas le cas. Je clos la discussion.

2.7. Election du (de la) Président(e) pour la période du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019

La Présidente :

Chers collègues, nous allons maintenant procéder aux élections des membres du Bureau et du Bureau élargi pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019. Au point 7 de l'ordre du jour, nous avons à élire le président de ce Conseil. Je précise que, selon l'accord de répartition des fonctions signé le 22 juin 2016 par tous les chefs de groupe et de parti, la présidence du Conseil pour la période concernée revient au groupe PLR. Je prie donc le groupe PLR de présenter une candidature.

M. Sébastien FAGUE demande la parole :

Merci, Mme la Présidente. J'ai le grand plaisir, au nom du groupe PLR, de vous présenter la candidature de Jean-Denis Briod pour le poste de président de notre

Conseil. M. Jean-Denis Briod est l'actuel 1^{er} Vice-président et c'est tout naturellement que nous souhaitons qu'il puisse accéder au perchoir pour guider nos débats. Homme apprécié pour ses nombreuses compétences en gestion, il a été secrétaire général de PubliGroupe, notamment, il a, entre autres, aussi co-présidé le Pully-Basket durant huit ans, démontrant son engagement immense pour la vie associative pulliérane, par exemple. Nous ne doutons pas qu'il saura mettre toutes ses qualités au service de notre Conseil et vous le recommandons chaleureusement à vos suffrages. Merci.

La Présidente :

Merci, M. Fague. Y a-t-il d'autres candidatures ?

Ce n'est pas le cas. Conformément à l'art. 12, al. 3 du règlement, M. Jean-Denis Briod est élu tacitement à la présidence du Conseil et je l'en félicite.

M. Jean-Denis Briod demande la parole :

Merci. Mme la Présidente, chers collègues, vous venez de me faire le grand honneur de m'élire à la présidence de ce Conseil dès le 1^{er} juillet prochain. J'accepte bien entendu, non sans émotion, cette élection à une fonction pour laquelle j'ai le plus grand respect. Je vous remercie pour la confiance que vous m'avez ainsi témoignée. Elle me fait grand plaisir. Elle m'oblige. Je ferai en sorte d'en être digne au cours des douze prochains mois. Je remercie aussi tous mes collègues du groupe PLR qui sont à l'origine de cette aventure puisqu'ils ont proposé puis soutenu cette candidature.

Je me réjouis sincèrement d'assumer cette charge avec engagement, avec enthousiasme et avec modestie. Je vais succéder à notre présidente, Lena Lio, que je remercie pour la qualité de la collaboration qu'elle a su insuffler au sein du Bureau et qui m'a permis une préparation optimale pour l'année chargée qui s'annonce. Je la félicite également pour sa présidence exemplaire et rigoureuse de nos débats adossée à une préparation sans faille et à une parfaite maîtrise de notre règlement. Pour l'heure, je vous exprime encore toute ma reconnaissance, vous souhaite un bel été et me réjouis, avec une petite pointe d'appréhension bien naturelle, de vous retrouver toutes et tous en pleine forme le 26 septembre prochain. Merci. (Applaudissements)

2.8. Election du (de la) 1er (1ère) Vice-Président(e) pour la période du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019

La Présidente :

Merci, M. Briod.

Selon l'accord de répartition des fonctions susmentionné, la 1^{ère} vice-présidence du Conseil pour la période concernée revient au groupe Union Pulliérane – Vaud Libre - PDC – Verts Libéraux. Je prie donc ce groupe de présenter une candidature.

Mme Nadia PRIVET demande la parole :

Le groupe de l'Union Pulliérane – Vaud Libre – Alliance du Centre a le plaisir et la joie de présenter Robin Carnello au poste de 1^{er} Vice-président du Bureau du Conseil. Il était jusqu'à présent 2^{ème} Vice-président, a suivi avec beaucoup d'intérêt les travaux du Bureau et a été nommé par le groupe de l'Union Pulliérane – Vaud Libre et nous vous prions d'appuyer sa candidature pour qu'il puisse accéder à cette 1^{ère} vice-présidence.

La Présidente :

Merci, Mme Privet. Y a-t-il d'autres candidatures ? Ce n'est pas le cas. Conformément à l'art. 12, al. 3 du Règlement, M. Robin Carnello est élu tacitement 1^{er} Vice-président du Conseil et je l'en félicite. (Applaudissements)

2.9. Election du (de la) 2^{ème} Vice-Président(e) pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019

La Présidente :

Selon l'accord de répartition des fonctions susmentionné, la seconde vice-présidence du Conseil pour la période concernée revient au groupe socialiste. Je prie donc le groupe socialiste de présenter une candidature.

M. Yassin NOUR demande la parole :

Le groupe socialiste a le plaisir de présenter la candidature de Mme Katuska Stekel Diviani au poste de 2^{ème} Vice-Présidente du Conseil. Mme Stekel Diviani a été membre de la Commission de gestion depuis cinq ans, dès son entrée au Conseil et a eu l'occasion de présider déjà à plusieurs reprises des commissions ad hoc. Je vous remercie de l'accueil que vous ferez à cette candidature.

La Présidente :

Merci, M. Nour. Y a-t-il d'autres candidatures ? Ce n'est pas le cas. Conformément à l'art. 12, al. 3 du Règlement, Mme Katuska Stekel Diviani est élue tacitement seconde Vice-Présidente du Conseil et je l'en félicite. (Applaudissements)

2.10. Election de deux scrutateurs (-trices) pour la période du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019

La Présidente :

Je rappelle que selon l'art. 11, al. 3, les deux scrutateurs ne sont pas immédiatement rééligibles à la même fonction. Selon l'accord de répartition des fonctions susmentionné, les fonctions de scrutateurs pour la période concernée reviennent respectivement au groupe des Verts et au groupe de l'UDC. Je prie donc ces groupes de présenter leur candidat.

M. Richard GOLAY demande la parole :

Le groupe des Verts a le plaisir de vous présenter la candidature d'Evelyne Campiche Ruegg à ce poste. Evelyne habite notre commune de Pully depuis 1993. Elle est bibliothécaire documentaliste à la BCU sur le site de la Riponne. Elle est mariée, a une fille de 15 ans. Elle est active au sein du mouvement des Verts Lavaux-Oron et membre de notre Conseil depuis la rentrée 2017. Je vous prie de lui accorder un bel accueil. Je vous remercie.

M. Pierre François CLERC demande la parole :

Le groupe UDC a le plaisir de vous proposer la candidature de M. Leonardo Kardum, que vous connaissez tous très bien. Je n'en dirai donc pas plus. Je vous remercie d'accepter de soutenir cette proposition.

Merci, MM. Golay et Clerc. Y a-t-il d'autres candidatures ? Ce n'est pas le cas. Conformément à l'art. 12, al. 3 du Règlement, Mme Evelyne Campiche Ruegg et M. Leonardo Kardum sont élus tacitement aux postes de scrutateur et je les en félicite. (Applaudissements)

2.11. Election de deux scrutateurs (-trices) suppléants (-tes) pour la période du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019

La Présidente :

Selon l'accord de répartition des fonctions susmentionné, les fonctions de scrutateurs suppléants pour la période concernée reviennent respectivement au groupe PLR et au groupe Union Pulliérane – Vaud Libre - PDC – Verts Libéraux. Je prie donc ces groupes de présenter leur candidat.

Mme Nadia PRIVET demande la parole :

L'Union Pulliérane – Vaud Libre et l'Alliance du Centre a le plaisir de présenter M. le Conseiller Jean-Robert Chavan au poste de scrutateur suppléant du Bureau du Conseil. Membre du Conseil depuis 24 ans, il aura à cœur de mettre ses qualités et compétences au service du Bureau du Conseil. Je vous prie d'accepter sa candidature.

M. Sébastien FAGUE demande la parole :

Le groupe PLR a le plaisir de vous présenter la candidature de M. Alexandre Freise au poste de scrutateur suppléant. Il occupe déjà cette fonction actuellement et nous souhaitons qu'il poursuive encore son service pour épauler, au sein du Bureau, notre futur président. Pour ce faire, on espère que vous soutiendrez massivement sa candidature. Je vous remercie.

La Présidente :

Merci, Mme Privet et M. Fague. Y a-t-il d'autres candidatures ? Ce n'est pas le cas. Conformément à l'art. 12 al. 3 du Règlement, M. Jean-Robert Chavan et M. Alexandre Freise sont élus tacitement aux postes de scrutateur suppléant et je les en félicite. (Applaudissements)

2.12. Election d'un membre à la Commission des finances en remplacement de M. Jean-Denis BRIOD (PLR), démissionnaire

La Présidente :

Conformément à l'art. 38 al. 3 du Règlement, lorsqu'un siège devient vacant il reste acquis au groupe auquel appartenait le conseiller à remplacer. J'invite donc le groupe PLR à présenter une candidature.

M. Sébastien FAGUE demande la parole :

Le groupe PLR a le plaisir de vous présenter la candidature de M. Julien Pache au poste de membre de la Commission des finances. M. Pache est actuellement suppléant à ladite commission et c'est donc tout naturellement que nous souhaitons qu'il puisse y devenir membre et vous invitons à soutenir sa candidature.

La Présidente :

Merci, M. Fague. Je demande encore s'il y a d'autres candidatures. Ce n'est pas le cas. Conformément à l'art. 40 al. 2, M. Julien Pache est élu tacitement et je l'en félicite. (Applaudissements)

2.13. Election d'un membre suppléant à la Commission des finances**La Présidente :**

Conformément à l'art. 38 al. 3 du Règlement, lorsqu'un siège devient vacant il reste acquis au groupe auquel appartenait le conseiller à remplacer. J'invite donc le groupe PLR à présenter une candidature.

M. Sébastien FAGUE demande la parole :

Le groupe PLR a le plaisir de vous présenter la candidature de Mme Nathalie Jaquerod au poste de membre suppléant de la Commission des finances. Mme Jaquerod est bien connue de ce Conseil puisqu'elle l'a présidé lors de la dernière législature. Ses compétences en matière de finances ne sont plus à démontrer. Elle est l'actuelle déléguée à l'économie de la ville d'Yverdon et elle a également déjà présidé cette même commission. C'est donc tout naturellement que nous la recommandons également à vos suffrages. (Applaudissements)

La Présidente :

Merci, M. Fague. Pour la bonne forme, je demande encore s'il y a d'autres candidatures. Ce n'est pas le cas. Conformément à l'art. 40 al. 2, Mme Nathalie Jaquerod est élue tacitement et je l'en félicite.

2.14 Propositions individuelles**2.14.1. Postulat pour des terrains de jeux sûrs déposé par M. Jean-Luc Duvoisin – réponse de la Municipalité****La Présidente :**

Vous venez de trouver sur vos tables la réponse de la Municipalité au postulat de M. Jean-Luc Duvoisin « Pour des terrains de jeux sûrs ». Pour rappel, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité avec une quasi-unanimité de ce Conseil dans sa séance du 21 mars 2018. Je vois que M. Jean-Luc Duvoisin est présent. Est-ce que vous avez un commentaire à nous apporter ?

M. Jean-Luc Duvoisin :

Je remercie la Municipalité pour sa réponse livrée dans les meilleurs délais. Je suis satisfait que la Municipalité renonce à des matières qui comportent 2000 fois plus d'hydrocarbures polycliniques dites HAD que les normes européennes pour les jeux et jouets. La Municipalité renonce donc à ce type de produits et a choisi le TPE qui en comporte 50 fois moins. Je suis donc content au quarantième. Comme le disait si bien Gilles Corrozet au 16^{ème} siècle : un tiens vaut mieux que deux tu l'auras. Merci.

La Présidente :

Merci, M. le Conseiller. La Municipalité veut-elle intervenir ? Ce n'est pas le cas. Quelqu'un souhaite-t-il encore s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. Le Conseil a pris acte de la réponse de la Municipalité. Ce point est donc traité.

2.14.2. Postulat « Un marché avec des sacs recyclables et/ou compostables. Agissons, là où nous pouvons ! » déposé par M. Richard GOLAY au nom du groupe des Verts

La Présidente :

Le texte du postulat a été déposé dans le délai prescrit par l'art. 67 al. 1 de notre règlement et vous a été communiqué par e-mail. Ce postulat va donc être développé aujourd'hui même. Je prie M. Golay de venir à la tribune pour le développement de sa proposition.

M. Richard GOLAY :

Vous avez pu lire ce postulat. Il vise à la diminution, même symbolique, de la quantité de déchets en matière plastique générée à Pully. Il demande à la Municipalité d'étudier les possibilités de remplacer les sacs plastiques à usage unique distribués au marché par des contenants en matière recyclables ou compostables. Le groupe des Verts désire que le postulat soit transmis directement à la Municipalité et vous invite à le soutenir. Merci de votre attention.

La Présidente :

Merci, M. le Conseiller. Conformément à l'art. 68 al. 1 de notre règlement, je passe tout d'abord la parole à la Municipalité si elle souhaite intervenir.

M. Marc ZOLLIKER, municipal, demande la parole :

Tout d'abord, une considération purement formelle : la Municipalité doute qu'elle ait la compétence d'imposer l'utilisation d'un type particulier de sacs aux commerçants du marché. Toutefois, elle n'a pas attendu le postulat de ce soir pour se préoccuper de la problématique des sacs en plastique distribués très, même trop largement dans les commerces et au marché. En effet, en juin 2013 déjà, donc juste après l'introduction de la taxe au sac, votre Municipalité avait écrit aux grands distributeurs de la place, à savoir Migros et Coop, pour les inciter à proposer des alternatives aux sacs et emballages en plastique, ce qu'ils ont tous deux partiellement mis en œuvre.

De plus, le périmètre de gestion des déchets de la région lausannoise – GEDREL – dont Pully fait partie, est également préoccupé par ce problème. Les sacs en plastique ont d'ailleurs fait l'objet d'une campagne de communication interpériphère, c'est ce qu'on appelle la campagne responsable.ch. Certains d'entre vous en ont certainement entendu parler et ce printemps des sacs réutilisables ont été distribués dans les gares et notamment celle de Pully. D'autres opérations de communication sont par ailleurs envisagées par GEDREL à ce sujet, probablement cette année encore. De même, il est envisageable que la Municipalité prenne quelques mesures simples de communication pour encourager autant les commerçants que leurs clients à utiliser des sacs réutilisables ou recyclables. Pour le reste, évidemment, la Municipalité se soumettra à la décision de votre Conseil quant au traitement de la motion de M. le Conseiller Golay. Je vous remercie.

La Présidente :

Merci, M. le Municipal. Il s'agit d'un postulat, pas d'une motion. Merci.

Je vous rappelle que selon l'art. 68 de notre règlement, le Conseil peut soit renvoyer la proposition à une commission chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité si un cinquième des membres présents demande que ce renvoi soit décidé par le Conseil ou, alors, prendre immédiatement la proposition en considération et la renvoyer à la Municipalité. L'auteur du postulat a précisé qu'il souhaitait une prise en considération immédiate et le renvoi à la Municipalité.

J'ouvre maintenant la discussion sur ce postulat. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Ce n'est pas le cas.

M. Richard GOLAY demande la parole :

Juste pour soutenir ce postulat, j'aimerais faire une remarque. Ici, sans vouloir présager de ce que pourrait faire la Municipalité si le postulat lui était transmis, on pourrait tout à fait imaginer – et c'est déjà le cas dans d'autres communes – qu'il y ait, en fait, une distribution de sachets réutilisables, écologiques, aux commerçants qui sont au marché. Alors, effectivement, cela aurait un petit coût pour la Municipalité mais il faut tenir compte du fait que sur ces sachets - j'ai oublié à ma table un exemplaire que j'avais pris, un sachet en coton – sur ces sachets, c'est aussi la possibilité pour la Commune de communiquer auprès de ses administrés et de les sensibiliser à la question des déchets en plastique qui n'est pas un détail.

Vous avez peut-être lu, dans le journal Le Temps du week-end passé, un article dont le titre était homo plasticus. On y apprend que la Suisse, comparée aux pays qui nous entourent, génère trois fois plus de déchets plastiques que des pays comme l'Allemagne et la France. C'est donc un réel problème et il y a cette possibilité de sensibilisation auprès du public. On sait que ce n'est pas facile de sensibiliser nos concitoyennes et nos concitoyens. Enfin, une petite remarque : les Verts, on avait déposé un postulat pour que Pully ait un agenda 21. La Municipalité y a répondu en détail en disant qu'elle préférerait des mesures ponctuelles. Ce postulat pourrait en être une. Voilà. Je vous remercie de votre attention et je vous invite à soutenir ce postulat que j'ai déposé au nom du groupe des Verts. Merci.

La Présidente :

Merci, M. Golay. Y a-t-il d'autres interventions ? Ce n'est plus le cas.

Nous avons à statuer sur la prise en considération immédiate. Je vais donc vous faire voter sur ce point.

La prise en considération immédiate du postulat et son renvoi à la Municipalité est refusée par 25 oui, 62 non et 5 abstentions. Elle est donc classée sans suite.

2.15. Divers**La Présidente :**

Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ? Si tel n'est plus le cas, j'en arrive donc au traditionnel discours de fin de présidence.

2.15.1. Discours de fin de présidence de Mme Lena LIO, Présidente

Chers collègues,

Ces dernières années, dans divers pays du monde, on a vu des présidents qui ont essayé de changer leur constitution, parfois avec succès, afin de rester au pouvoir indéfiniment. A Pully, le président ou la présidente du Conseil quitte sagement son perchoir après une année et c'est très bien ainsi. Le temps est donc venu pour moi de tirer un bref bilan de mon année de présidence. Etant originaire d'un lointain pays et après moult péripéties, j'ai finalement posé mes valises à Pully. C'est ici que je travaille et que je vis désormais. C'est ici que je fais l'apprentissage de la démocratie. Et c'est ici, qu'ayant acquis la nationalité suisse, j'ai fait mes premières armes dans la politique communale et cantonale. C'est donc avec fierté que j'appartiens à cette communauté pulliérane dont nous pouvons louer le dynamisme économique, la liberté qui y règne et la solidarité qui l'anime.

Or, il y a un an, vous m'avez choisie pour exercer la fonction de présidente de ce Conseil. J'en suis encore toute émue. Cette fonction est un service et c'est aussi une grande source d'enrichissements culturels. En effet, en un an, ce sont plus de cinquante événements, manifestations et célébrations auxquels j'ai eu l'honneur d'être conviée en tant que première citoyenne de notre commune afin d'y représenter notre Conseil. J'en profite pour remercier les responsables de ces différentes sociétés pour les occasions qu'ils m'ont offertes de participer à leurs événements et de découvrir leurs activités. Comme toutes celles et ceux qui m'ont précédée à cette place, j'ai pu ainsi apprécier l'extraordinaire foisonnement de la vie associative pulliérane, que ce soit dans les domaines culturel, social ou sportif. De ces rencontres et de ces échanges auxquels j'ai pris part, je conserve des impressions inoubliables et des relations fidèles. Naturellement, ces joyeuses mondanités trouvent leur corollaire dans l'important travail que demande la préparation des séances du Conseil.

Au terme de certaines d'entre elles, l'un ou l'autre d'entre vous est venu me féliciter pour la célérité avec laquelle j'avais conduit les débats mais je crois que c'est plutôt à vous que le mérite en revient. Après tout, je n'ai fait que suivre les points à l'ordre du jour mais c'est vous qui avez su concentrer vos interventions sur l'essentiel et éviter les complications de procédure que permet le règlement. En effet, durant toute cette année, toutes les entrées en matière ont été acceptées pratiquement sans discussion. Nous n'avons pas eu une seule demande de vote à bulletin secret, ni même de vote nominal. Pas un seul rapport de minorité, pas une seule demande de second débat, même pas une petite motion d'ordre. J'aurais pourtant été ravie de vous montrer que je connais les dispositions applicables dans chacune de ces situations mais je ne vais quand même pas vous reprocher d'avoir fait de mon année de présidence un long fleuve tranquille.

En réalité, je vous en suis infiniment reconnaissante. Le mérite en revient également à la Municipalité qui, tout au long des huit séances de notre Conseil, nous a présenté des textes clairs et à répondu avec précision et concision aux demandes qui lui étaient faites. Au nom du Conseil communal, je tiens à remercier la Municipalité, ses chefs de Service et ses collaborateurs pour la qualité du travail effectué et l'excellente gestion de la Commune. Je souligne également la remarquable coopération qui a prévalu entre la Municipalité et le Bureau du Conseil tout au long de cette année.

S'agissant du Bureau, justement, ma reconnaissance va naturellement à notre secrétaire, M. Bernard Montavon, et plus généralement à l'ensemble de ses membres. Grâce à leur disponibilité, nous avons toujours pu travailler efficacement à la préparation des séances. Je n'oublie pas non plus les trois dépouillements de scrutins qui, en plus du Bureau, ont mobilisé l'Office de la population ainsi que M. Stéphane Chevalier, responsable du Greffe. La bonne volonté de chacune et de chacun a permis le déroulement sans problèmes de ces opérations relativement complexes.

Il me reste à souhaiter à mon successeur la même satisfaction à présider cette assemblée. Je suis convaincue que notre nouveau président saura, le cas échéant, faire face à chaque situation imprévue avec la plus grande compétence, pour ne pas dire avec brio. Merci à vous de m'avoir permis de vivre cette expérience exceptionnelle. D'ores et déjà, je me réjouis de retrouver une chaise en bois dans la salle de ce Conseil pour une nouvelle année législative palpitante et productive. Merci. (Applaudissements)

Je passe maintenant la parole à M. le Syndic qui souhaite nous adresser quelques mots.

2.15.2. Discours de M. Gil REICHEN, syndic :

Au soir du 21 juin 2017, Mme Lena Lio est élue à la fonction de présidente du Conseil communal et nous voilà déjà presque au terme de ce mandat. Un moment non dépourvu d'une certaine émotion pour la personne qui s'apprête à quitter cette fonction. Même si tous les états d'âme sont envisageables pour aborder cette échéance, et plusieurs d'entre nous peuvent certainement en témoigner, d'approches très différentes dans ce domaine, entre celles ou ceux qui se font surprendre, étonnés d'y être déjà, ou d'autres impatientes d'en finir enfin pour être libérés d'un fardeau ou encore celles ou ceux qui rempliraient volontiers, les intoxiqués du perchoir qui quittent l'estrade à regrets, qu'il faudrait presque arracher à leur fauteuil pour les pousser à regagner vos rangs.

Ces quelques exemples à peine caricaturaux, mais basés sur une observation de cas concrets au fil des ans, traduisent la diversité des personnalités qui accèdent à cette fonction avec autant de variété dans les parcours de vie. A ce sujet, on peut sans doute affirmer que celui de Mme la Présidente Lena Lio est pour le moins hors du commun vu du calme de notre canton et de notre pays, raison pour laquelle il me semble nécessaire de l'évoquer brièvement.

Originaire de Manchourie, au nord-est de la Chine, précisément de Changchun, petite ville provinciale, qui a quand même aujourd'hui près de 8 millions d'habitants, elle passe une enfance relativement tranquille et heureuse jusqu'au bouleversement de la révolution culturelle de 1966 lorsque ses parents médecins sont déportés dans un camp de rééducation, comme on disait alors. Liu Na deviendra Liu Yu, que l'on traduit par Cosmos, sous la pression des Gardes Rouges de la Révolution qui trouvent la consonance de son prénom d'origine trop russe, contraire aux principes révolutionnaires et de nature à inciter au révisionnisme. Ses parents internés, elle devient à 12 ans cheffe de famille, responsable de ses deux frères et subit les activités manuelles imposées alors par le régime aux élèves et étudiants : aide aux paysans, travaux en usine et même dans une mine de charbon. La petite Liu Yu apprendra le russe et sera première des dix élèves sur les quelques quatre cents cinquante de son école, sélectionnée par le Ministère des affaires étrangères pour suivre une formation de diplomate quelques mois à Pékin puis un peu plus de quatre ans à Moscou. Elle travaillera pour l'administration chinoise à Pékin et sera amenée, dans le cadre de sa fonction, à côtoyer d'importantes

personnalités politiques sur le plan international tel que Georges Bush père, alors vice-président des Etats-Unis ou Margaret Thatcher et bien d'autres encore.

A la fin des années 1980, son mari obtient un poste à l'ambassade en Suisse puis, le 4 juin 1989, c'est le choc du massacre de la Place Tian'anmen, ordonné par le régime, qui provoque chez beaucoup de diplomates en poste la volonté de quitter la Chine. Après plusieurs refus et une période de rééducation politique, elle aussi, Lena Lio est finalement affectée à l'ambassade en Suisse pour rejoindre son mari. Fin 1991, c'est la rupture avec le régime chinois et son monde diplomatique et le début d'une nouvelle vie dans notre pays où il faut se reconstruire professionnellement, non sans difficultés, jusqu'à l'obtention de la nationalité. Liu Yu, devenu Lio Lena, en référence à son prénom d'origine, début d'un engagement politique sur le plan communal, puis jusqu'au Grand Conseil et, enfin, à la présidence de votre Conseil. Un parcours de vie peu commun qui s'ajoute à la grande variété de celui des personnes qui ont accédé à cette fonction, avec toutefois une constante pour toutes et tous : c'est la certitude d'être observé, scruté dans la manière de conduire les débats, de gérer les finesses des procédures et l'enchaînement des articles de règlement. Une période d'observation encore un peu plus attentive pour ce qui concerne Mme Lio pendant laquelle certains guettent les faux pas ou la première bourde.

Mesdames et Messieurs, il y a une année, je lançais devant vous une sorte d'appel aux imperfections, aux bavures, aux glissades de procédure plus ou moins contrôlées aux formules savoureuses qui resteraient pour un temps dans nos mémoires et pour l'histoire dans les procès-verbaux. Un appel à l'approximation et à l'improvisation. Non pas que je souhaite que le Conseil fonctionne mal, bien sûr, mais avec un double objectif : détendre l'ambiance, c'est faire sourire ou rire le Conseil car, comme vous le savez, rire c'est bon pour la santé comme dirait un conseiller fédéral devenu célèbre, mais aussi, un peu plus égoïstement, pour alimenter mon traditionnel discours de fin de mandat présidentiel. Je dois bien l'admettre aujourd'hui, je n'ai pas été entendu, ou plutôt, il faut se rendre à l'évidence, la formation de diplomate ne prépare pas à l'approximation et encore moins lorsqu'elle s'appuie sur une éducation extrêmement rigoureuse. Et je doute que le nouveau président élu ce soir m'offre plus de prise pour mon allocution 2019. Mais c'est bien ainsi pour le fonctionnement du Conseil et je dois dire qu'il n'est pas forcément désagréable, vu de cette tribune, de sentir que l'assemblée est cadrée, la classe est maîtrisée par quelques rappels à l'ordre, même enrobés d'une toute diplomatique fermeté.

Après 8 séances, 21 préavis traités, quelques CHF 14 mio de crédits votés, une motion, 4 postulats et quelques interpellations, il est temps déjà de passer la main. Une année qui nous aura permis de découvrir en Mme Lio une personnalité engagée, très attachée à nos institutions et d'une loyauté sans faille. Mme la Présidente, chère Lena, j'ai le plaisir de t'adresser les plus sincères remerciements de la Municipalité pour cette année passée à la présidence du Conseil communal, pour ce parcours sans fautes, mais aussi pour la qualité de la collaboration instaurée tant avec l'Exécutif qu'avec les collaborateurs de l'administration. Tu retrouveras donc dès le 1^{er} juillet prochain comme d'autres avant toi, mais plus concrètement dès le mois de septembre, à la fois les rangs du Conseil et le droit de t'exprimer librement sur les différents objets. Assurément, les sujets ne manqueront pas pour des débats animés. La Municipalité va s'en occuper. Merci de votre attention et excellente soirée. (Applaudissements)

Le Syndic remet ensuite à la Présidente l'assiette traditionnelle pour la présidence et la félicite. La Présidente l'en remercie. (Applaudissements)

La Présidente :

Merci beaucoup, Monsieur le Syndic, pour vos aimables propos qui m'ont beaucoup touché. Pour terminer en beauté, je voudrais encore vous remercier à ma façon.

Le Chœur de dames de Pully se place devant la tribune et chante quelques chansons de circonstance appréciées par des applaudissements.

La Présidente :

Il est 20h25. Il est temps de nous rendre sur l'Esplanade pour le repas et je vous souhaite à toutes et tous un très bel été et vous rappelle que la prochaine séance du Conseil est fixée au 26 septembre à 20h00. Merci. (Applaudissements)

La Présidente :

Le secrétaire :

Lena Lio

Bernard Montavon